

## GRUPE DE TRAVAIL « GT COMPETITIVITE ET DECARBONATION DE L'ÉCONOMIE »

Animateurs du GT : **Anthony CELLIER** et **Sophie METTE**

### Méthode de travail

Le calendrier étant particulièrement contraint, Anthony Cellier et Sophie Mette ont proposé **la mobilisation des députés sur leurs sujets de compétences / d'appétence** afin de formuler des propositions qui vont dans le sens de la compétitivité et de la décarbonation de notre économie.

Les membres du groupe de travail (GT) se sont réunis à cinq reprises.

Les députés ont ainsi proposé **plus de 200 mesures pour la relance** – qui sont présentées dans un document annexe.

Ils ont fait émerger des mesures de plusieurs ordres qui entrent en continuité avec les travaux du Pacte productif pour 2025 sur la fiscalité des entreprises et les aides publiques, le numérique et l'innovation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la rénovation énergétique des bâtiments, les mobilités, l'éco-conception, l'industrie, l'énergie, l'agriculture et l'agroalimentaire, la logistique et la filière bois.

Chaque député a pu présenter ses propositions aux autres membres du groupe de travail. Ils ont ensuite chacun choisi trois propositions aboutissant à **33 propositions**, énumérées ci-après.

### Diagnostic

Les députés ont salué les mesures d'urgence mises en place par le Gouvernement pour soutenir nos entreprises, quelle que soit leur taille, dans le cadre de la crise sanitaire et économique.

Le temps est aujourd'hui à la relance de notre économie. Cependant, **cette relance ne doit pas se faire au détriment de nos ambitions écologiques et climatiques.**

Les députés insistent ainsi sur la nécessité d'une relance économique qui doit favoriser la compétitivité de nos entreprises et leur décarbonation pour respecter la trajectoire de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

▪ **Propositions relatives à la fiscalité des entreprises, aux aides publiques et aux outils de financement**

---

- Réduire les impôts de production de plus de 10 milliards d'euros en trois ans :
  - Modifier le plafond pour être assujetti à la C3S (Contribution sociale de solidarité des entreprises) pour la réserver uniquement aux 243 grandes entreprises de France (+ de 5 000 salariés et/ou + de 1,5 M de CA) au 1er janvier 2021 ;
  - Supprimer les 8,83 milliards d'euros de part régionale de CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sur 2 ans (50 % en 2022, 50 % en 2023) en transférant aux régions 2 % d'IS avec maîtrise via l'ARF de l'évolution à la baisse ou à la hausse du taux.
  - Revoir la fiscalité foncière des entreprises pour arrêter de pénaliser l'industrie et la production en France :
    - Mettre en place un moratoire à la hausse de la CFE des entreprises pour cinq ans. Cette mesure doit toutefois veiller à ne pas encourager la consommation de foncier et l'artificialisation de sols supplémentaires.
    - Augmenter l'abattement des bases foncières des établissements industriels de 30 % à 50 % ;
    - Permettre aux collectivités d'aligner la fiscalité foncière de l'industrie sur celles des autres activités.

**Remarque :** certains députés soulignent que la baisse ou la suppression des impôts de production accroîtront la compétitivité de nos entreprises. Ils s'inquiètent cependant que ces mesures indifférenciées et sans contrepartie conduisent à financer des industries fortement émettrices de gaz à effet de serre. Ils proposent ainsi de les soumettre à une éco-conditionnalité.

- Des mesures de soutien à l'investissement des entreprises dans la transition écologique :
  - Prise en charge à 100 % par l'État d'un audit CO<sub>2</sub> pour les TPE et PME ;
  - Extension du suramortissement aux travaux de transition écologique dans les entreprises.
- Renforcer le bilan carbone (BEGES) pour les 243 grandes entreprises de France en le rendant annuel et plus transparent :
  - Créer un bilan carbone annuel pour les grandes entreprises (+ de 5 000 salariés et/ou + de 1,5 M de CA) publié en même temps que le bilan comptable et disponible en open data sur data.gouv.fr avec la création d'un score GES ;
  - Développer une Contribution Climat des Sociétés (CCS) : impôt comportemental venant sanctionner les entreprises qui ne respectent pas la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone.
- Conditionner le soutien de l'État aux respects d'engagements des entreprises en faveur du climat :
  - Mettre en place une éco-conditionnalité progressive à tout soutien par l'État (participations de l'État, prêts garantis par l'État, garanties à l'export, suppression ou

baisse d'impôts, etc.) aux grandes entreprises puis à toutes les entreprises dont l'activité a une externalité négative forte sur l'environnement ;

- Mettre en place une méthodologie permettant de mesurer le respect des engagements par les entreprises en prenant en compte l'activité de l'entreprise.
- Déclencher les premiers paiements des aides aux projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC)-Régions.
- Remédier à la baisse prévue, d'ici 2022, de 50% des crédits de fonctionnement des pôles compétitivité portés par l'État.
- Lancer un plan d'investissement « Décarbonation » en mobilisant l'épargne des citoyens (plan d'épargne industrie souscrit par les particuliers à un rendement supérieur au livret A).

#### ■ Propositions relatives au numérique et à l'innovation

---

- Vers un usage responsable du numérique :
  - Sensibiliser les utilisateurs avec la création d'une plateforme française de simulation d'impact numérique et d'un observatoire de recherche pour étudier l'impact environnemental des technologies émergentes et analyser le bilan carbone net de certains usages numériques ;
  - Intégrer des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produits (terminaux « durables by design », allonger les garanties à cinq ans, soutenir les technologies de conception modulaire).
- Soutenir les technologies de rupture permettant le développement de nouveaux modes de calculs et de stockage durables (stockage sur ADN, blockchain et intelligence artificielle).
- Financer la recherche et l'innovation dans les technologies stratégiques : intelligence artificielle, cloud, cyber sécurité, blockchain, hydrogène, nucléaire, nouvelle génération de photovoltaïque.
- Renforcer la résilience et la compétitivité de notre économie en faisant de la numérisation des entreprises un axe majeur du plan de relance :
  - Investir massivement dans les entreprises du numérique pour reconquérir dans les prochaines années une souveraineté technologique française et européenne ;
  - Conditionner l'attribution de certaines aides publiques à l'instauration d'une digitalisation de l'entreprise bénéficiaire ;
  - Renforcer le dispositif de suramortissement pour l'achat de biens numériques et l'accompagnement des TPE-PME.

**Remarque :** si le développement du numérique est nécessaire, certains députés estiment qu'il n'entraînera pas nécessairement une décarbonation des utilisations. Un usage responsable du numérique doit donc être fortement soutenu.

## ▪ Propositions relatives à la rénovation des bâtiments et à la construction

---

- Demander davantage d'engagements des banques privées :
  - Publier les statistiques de distribution des éco-PTZ par les banques privées sur le modèle du « Name and Fame » ;
  - Créer un système de banque de dernier recours, désignée par la puissance publique, pour délivrer un éco-PTZ à un ménage, notamment modeste, qui aurait fait deux demandes auprès de banques et se serait vu opposer deux refus.
- Développer la rénovation énergétique des bâtiments publics en accompagnant mieux les élus notamment des petites communes :
  - Lancer des chantiers de rénovation énergétique des bâtiments publics stratégiques, notamment les bâtiments d'enseignement et hôpitaux publics ;
  - Identifier, au sein de chaque DREAL, un référent « rénovation énergétique » ;
  - Créer un produit à taux préférentiel pour les collectivités territoriales afin d'accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce prêt pourrait être porté par la Banque des territoires.
- Flécher 100% des quotas carbone vers la rénovation énergétique.
- Améliorer le levier d'investissement des budgets de l'État en réintroduisant des aides (ou à défaut des obligations) pour les 9<sup>èmes</sup> et 10<sup>èmes</sup> déciles (ménages aisés), notamment à destination des propriétaires bailleurs, notamment pour des rénovations globales.
- Mettre en place une obligation de travaux BBC d'ici à 2028 pour les copropriétés dégradées, assortie dès aujourd'hui d'une aide de 15 à 40 % du prix des travaux (selon les revenus des ménages) et d'une avance remboursable de 100 % du montant restant sur simple demande des propriétaires via l'éco-PTZ (remboursement selon mensualités négociées, sur les économies d'énergie sur le long terme et/ou à la vente du bien).

**Remarque :** certains députés n'ont pas eu les éléments de réflexion nécessaires pour soutenir le mode de financement proposé.

- Développer des filières de deuxième main pour les matériaux de construction.
- Faire du bois le matériau privilégié de la relance en industrialisant la filière bois-forêt, tout en soutenant le développement d'une filière de production d'usage des matériaux biosourcés et recyclés et la valorisation de nouveaux matériaux « éco produit » (Béton bas carbone » (CERIB) ou aluminium vert (CTIF)).

## ▪ Propositions relatives aux mobilités

---

- Mettre en place un maillage territorial pertinent en bornes de recharge et stations d'avitaillement en :
  - Exigeant la neutralité technologique sur les bornes ;
  - Créant une garantie première perte (GPP) comme moyen de financement du déploiement des infrastructures de bornes de recharge sur les grands axes ;
  - Ne rendant éligibles à la GPP que les stations-services pour des stations d'avitaillement en GNV, hydrogène ou E85 ;
  - Mettant en place un crédit d'impôt exceptionnel et temporaire pour l'installation de stations d'avitaillement.

**Remarque :** certains députés proposent de prévoir un minimum d'incorporation de bioGNV dans le cadre du crédit d'impôt sur l'installation de stations d'avitaillement afin, notamment, de soutenir le gaz vert et sa production par la demande.

- Favoriser le retrofit :
  - Rassembler les différents acteurs de la filière batterie, l'État et l'UGAP afin de définir un encadrement des prix d'achat de batteries et leur normalisation ;
  - Pérenniser le mécanisme de prime à la conversion retrofit et l'élargir aux plus de 3,5 tonnes ;
  - Mettre à jour le décret relatif aux achats de véhicules dans les collectivités afin d'y intégrer le retrofit.
- Baisser le CO<sub>2</sub> du parc automobile français :
  - Mettre en place un crédit d'impôt exceptionnel et temporaire pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger qui pourrait se substituer au suramortissement en vigueur ;
  - Diversifier les carburants automobiles en accordant une aide financière de 400€ à l'installation de kits bioéthanol auprès des particuliers et une aide à l'achat de 400€ pour les véhicules bioGNV ;
  - Revoir le mécanisme de bonus afin de limiter les effets d'aubaine avec l'organisation d'un nouveau système de calcul universel, pour les particuliers et les professionnels, en créant un nouvel indice IET (indice d'efficacité technologique) qui vise à définir une comparaison entre le prix et l'autonomie des véhicules.

**Remarque :** toujours dans un objectif de décarbonation, certains députés souhaiteraient flécher le crédit d'impôt exceptionnel et temporaire pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger vers des véhicules électriques, bioGNV ou particulièrement peu émetteurs de CO<sub>2</sub>/km.

- Développer et innover sur le « Vehicle to Grid » (V2G) :
  - Lancer un démonstrateur du « Vehicle to Grid » ;
  - Soutenir la filière sur cinq ans pour offrir de la visibilité aux acteurs pour le développement de volumes et la R&D, via des fonds directs ou le lancement d'appels d'offres, afin de permettre la production en série de modèles de véhicules avec chargeurs embarqués et la baisse rapide des coûts ;

- Dédier une partie des appels d'offres effacement au V2G (cela contribuerait à l'atteinte de nos objectifs de capacité d'effacement de 6,5 GW à l'horizon 2028 tels que prévus dans la PPE) ;
    - Soutenir la création d'une filière industrielle européenne de production de batteries électriques et développer une filière industrielle autour des smart grids.
  - Faire de la France un leader dans la production de véhicules hydrogène bas carbone.
  - Engager, dès à présent, une réflexion sur le coût pour les finances publiques d'une transition massive vers les véhicules propres afin de compenser la perte de la TICPE.
- **Propositions relatives à l'éco-conception, à l'économie circulaire et à la réhabilitation des friches industrielles**
- 

- Stimuler la demande en matières premières secondaires (MPS) de qualité en aidant les entreprises dans cette période post Covid-19, notamment par le biais de dispositifs de soutien de l'ADEME, tels qu'Orplast 1 et 2 qui visent à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs.
- Soutenir la recherche et les investissements en impression 3D, notamment par les subventions du programme d'investissement d'avenir (PIA) et de la Banque publique d'investissements (BPI), ainsi que les appels à projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et du programme européen Horizon 2020. L'impression 3D aidera à la réduction massive des déchets plastiques, dans un contexte d'économie circulaire, le plastique recyclé pouvant servir de matière à la réalisation de fil d'impression.
- Réhabiliter et valoriser les friches industrielles en investissant dans leur dépollution.

▪ **Propositions relatives à l'énergie et l'industrie**

---

- Accélérer la planification et le développement de l'éolien en mer, pour soutenir une filière d'excellence française compétitive, du biogaz (par la méthanisation) et de l'hydrogène vert conformément aux axes du Green Deal.
  - Accélérer la sortie de l'appel à projet national sur le biogaz pour permettre la mise en place de projets collaboratifs structurants.
- Soutenir le développement de l'hydrogène bas carbone via des territoires d'excellence collaboratifs à l'aide d'une gouvernance globale :
  - Fédérer des territoires via un cluster hydrogène sous l'égide du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et du Ministère de la Transition écologique ;
  - Soutenir le développement et la recherche sur les brûleurs à hydrogène (CETIAT) important dans les applications industrielles.
- Agir sur la formation et l'identification de référents énergie sur chaque site industriel :

- Prolonger le financement spécifique de l'État pour la formation de référents énergie au sein des entreprises industrielles ;
- Proposer une offre de formation décarbonation pour les entreprises.

## ▪ Propositions relatives à la logistique

---

- Soutenir le transport combiné de marchandises en renforçant notamment le fret ferroviaire qui ne concerne que 9% des marchandises transportées en France contre 18% en moyenne au plan européen. Doubler la part du rail éviterait chaque année l'émission de 8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.
  - Prévoir une meilleure articulation de la circulation ferroviaire, entre les trains de fret et de voyageurs, et garantir des sillons toute la journée pour le transport de marchandises dans une logique de compétitivité et de transition écologique ;
  - Renforcer l'aide à la manutention (ferroviaire/fluvial). Cette aide permet de compenser une partie du surcoût induit par les opérations de transbordement et donc de réduire l'écart de compétitivité par rapport à la route ;
  - Favoriser les dispositifs souples et adaptés aux besoins des entreprises par le rail, notamment le transport de marchandise par « wagon isolé » ;
  - Réduire les coûts d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire. Les redevances d'infrastructures représentent entre 10 et 15% des coûts. Renforcer la prise en charge d'une partie des péages de fret permettrait de rendre ce mode plus compétitif et favoriserait l'utilisation du rail ;
  - Accompagner le développement de nouvelles motorisations des véhicules de transport routier au travers d'un contrat de transition énergétique avec les entreprises de transport (suramortissement, prime à la conversion).
- Investir dans la digitalisation du secteur logistique :
  - Accélérer la digitalisation de l'ensemble de la chaîne logistique pour accroître la synchronisation des flux physiques, fluidifier les échanges, réduire les délais et opérations inutiles, donc être plus compétitif et efficient sur un plan environnemental. (ports, plateformes logistiques, entreprises de transport, douane, etc.).
- Organiser la concentration des zones logistiques et favoriser des entrepôts plus modernes et plus écologiques :
  - Éviter le mitage de l'emprise foncière des entrepôts, en incitant les entreprises à s'installer prioritairement dans des zones spécifiquement organisées pour la logistique. Ces zones devraient favoriser la concentration des flux logistiques à proximité de plateformes multimodales (grands ports, etc.), avec des incitations fiscales : étendre la décote d'un tiers des valeurs locatives, aujourd'hui prévue pour les zones aéroportuaires ;
  - Inciter les acteurs du secteur logistique à utiliser le foncier disponible des friches industrielles, par l'exonération de taxe d'aménagement les opérations de reconversion de ces friches en entrepôts logistiques ;
  - Favoriser les bâtiments logistiques plus denses, moins consommateurs d'espaces au sol et plus compétitifs. Dans le cadre des dispositifs réglementaires, prévoir la hausse des

évaluations systématiques des projets de plus de 90 000 m<sup>2</sup> dans le code de la construction, en parallèle des annonces du Premier Ministre de septembre 2019 sur le seuil ICPE relevé de 300 000 à 900 000 m<sup>3</sup>, avec des entrepôts de 10m de haut en moyenne ;

- Favoriser des entrepôts logistiques plus modernes, plus écologiques et compétitifs en clarifiant le régime fiscal actuel de la taxe foncière. Les incertitudes dans le calcul de la taxe foncière ont pour effet de décourager les porteurs de projet et de désinciter les entrepôts à s'équiper en matériel performant.

#### Les membres du GT

Damien Adam, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Seine-Maritime (La REM)  
Erwan Balanant, député de la 8<sup>ème</sup> circonscription du Finistère (MoDem)  
Lionel Causse, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription des Landes (La REM)  
Anthony Cellier, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Gard (La REM)  
Laure de la Raudière, députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription d'Eure-et-Loir (Agir Ensemble)  
Celia de Lavergne, députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Drôme (La REM)  
Antoine Herth, député de la 5<sup>ème</sup> circonscription du Bas-Rhin (Agir Ensemble)  
Jean-Luc Lagleize, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Haute-Garonne (MoDem)  
Sophie Mette, députée de la 9<sup>ème</sup> circonscription de la Gironde (MoDem)  
Marjolaine Meynier-Millefert, députée de la 10<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère (La REM)  
Jean-Michel Mis, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Loire (La REM)  
Jimmy Pahun, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Morbihan (MoDem)  
Damien Pichereau, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Sarthe (La REM)  
Xavier Roseren, député de la 6<sup>ème</sup> circonscription de Haute-Savoie (La REM)  
Nathalie Sarles, députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription de la Loire (La REM)  
Huguette Tiegna, députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Lot (La REM)



## Annexe

### Propositions pour la relance

Cette annexe regroupe l'ensemble des propositions des membres du GT. Elles n'ont pas toutes fait l'objet d'un consensus mais témoignent de l'engagement et du travail fourni.

#### ▪ **Propositions relatives à la fiscalité des entreprises et aides publiques**

---

##### ○ Damien Adam – Fiscalité des entreprises

- **Supprimer la C3S** (Contribution sociale de solidarité des entreprises) **au 1er janvier 2021** (3,9 milliards d'€). C'est un impôt facile à supprimer pour l'État car il n'est pas affecté aux collectivités territoriales. Il permet un gain de compétitivité immédiat pour toutes les entreprises qui y sont assujetties afin de leur permettre de dégager des marges de manœuvre financières pour passer la crise économique et pour préserver et développer les capacités de production dans notre pays.  
➔ Possibilité de maintenir cet impôt pour les 243 grandes entreprises (+ de 5 000 salariés et/ou + de 1,5 M de CA).
- **Supprimer la part régionale de CVAE** (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) (8,83 milliards d'€) sur 2022/2023 en transférant aux régions 2 % d'IS. Avec la suppression de la C3S en 2021, on aurait ainsi une baisse annuelle de 4 milliards d'euros sur 3 ans des impôts de production avec une logique similaire à la suppression sur plusieurs années de la taxe d'habitation et ce qui laisse le temps à l'État de faire les économies pour compenser les pertes de recettes.
- **Revoir la fiscalité foncière des entreprises pour arrêter de pénaliser l'industrie et la production en France :**
  - Mise en place d'un moratoire à la hausse de la CFE des entreprises pour 5 ans
  - Augmentation de l'abattement des bases foncières des établissements industriels de 30 % à 50 % ;
  - Permettre aux collectivités d'aligner la fiscalité foncière de l'industrie sur celles des autres activités.
- **Des mesures de soutien à l'investissement des entreprises dans la transition écologique**
  - Prise en charge à 100% par l'État d'un audit CO<sub>2</sub> ;
  - Mise en place d'un suramortissement transition écologique.
- **Renforcer bilan carbone (BEGES) pour les 243 grandes entreprises de France en le rendant annuel et plus transparent :**
  - Création d'un bilan carbone annuel pour les grandes entreprises ;
  - Rendre obligatoire sa mise à disposition en open data et disponible sur data.gouv.fr ;
  - Y ajouter un score GES qui agrège en un seul chiffre l'impact environnemental de l'entreprise et permettant de suivre les évolutions.

- **Création d'une contribution climat des sociétés (CCS) pénalisant les entreprises qui ne font pas d'effort de réduction de leurs émissions de GES.** L'idée de la contribution climat des sociétés (CCS) est de sanctionner les entreprises qui voient leurs émissions de GES augmenter. C'est un impôt n'est pas un impôt de rendement mais comportemental pour inciter les acteurs à agir.

➔ *Remarques : sur quel périmètre mesure-t-on ces GES (France ou monde) ? Quid des nouvelles entreprises qui auront forcément une augmentation de GES en se lançant ?*

○ Anthony Cellier – Éco-conditionnalité des aides publiques

- **Mettre en place une éco-conditionnalité progressive à tout soutien par l'État** (participations de l'État, prêts garantis par l'État, garanties à l'export) :
  - Aux grandes entreprises ;
  - À toutes les entreprises dont l'activité a une externalité négative forte sur l'environnement ;
- **Mettre en place une méthodologie** permettant de mesurer le respect des engagements par les entreprises en prenant en compte l'activité de l'entreprise.

▪ **Propositions relatives au numérique et à l'innovation**

---

○ Laure de La Raudière – Compétitivité/Numérique

- Renforcer la résilience et la compétitivité de notre économie en **faisant de la numérisation des entreprises un axe majeur du plan de relance** : conditionner l'attribution de certaines aides publiques à l'instauration d'une digitalisation de l'entreprise bénéficiaire, renforcer le dispositif de suramortissement pour l'achat de biens numériques et l'accompagnement des TPE-PME ;
- **Investir massivement dans les entreprises du numérique pour reconquérir dans les prochaines années une souveraineté technologique française et européenne.** Les projets innovants qui intègrent les technologies numériques (blockchain, intelligence artificielle, Big data) doivent faire l'objet d'un soutien important par les pouvoirs publics. Un soutien doit également être apportés aux projets industriels vis-à-vis desquels l'absence d'acteurs européens pourrait avoir des effets systémiques sur l'ensemble de notre économie en cas de difficulté (électronique, semi-conducteurs, cybersécurité) ;
- **Faire un bilan de la numérisation des acteurs publics et accélérer leur virage numérique pour garantir une continuité des services publics ;**
- **Soutenir la reprise rapide des déploiements fixes et mobiles** pour respecter les engagements pris dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et le New Deal mobile. Le financement du plan France Très Haut Débit par l'État doit être garanti aux collectivités (complément de l'ordre de 300 à 600 millions d'euros pour achever le plan) ;

- **Faire de la 5G une véritable opportunité pour la compétitivité de la France** en soutenant les acteurs publics et privés en matière de recherche et développement et sur les enjeux de la normalisation :
  - Veiller à ce que la France n'ait pas de retard en matière d'investissement sur la technologie 5G car on risquerait de ne pas être au rendez-vous des usages innovants 5G stand alone.
  - Mise en place dans le plan de relance, d'un fond destiné à soutenir le financement de recherches, sur le modèle du programme « Chaires industrielles » de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) afin d'inciter les acteurs industriels à travailler sur les verrous technologiques qui peuvent encore exister vis-à-vis des usages innovants de la 5G ;
  
- **Soutenir les acteurs de l'innovation en santé afin de tirer profit des opportunités du marché de la e-santé et de renforcer l'autonomie française dans ce domaine.** Il est nécessaire d'avoir une réflexion et des propositions dans le plan de relance, pour accompagner et soutenir les entreprises de ce secteur, notamment en termes de financement.
  
- Jean-Michel Mis – Décarbonation et numérique
  
- **Sensibiliser et responsabiliser les utilisateurs :**
  - Créer une plateforme française offrant aux citoyens un aperçu de leur impact écologique numérique ;
  - Créer un observatoire de recherche pour étudier l'impact environnemental des technologies émergentes et analyser le bilan carbone net de certains usages numériques ;
  - Lancer une campagne de sensibilisation afin d'encourager les utilisateurs à conserver le plus longtemps possible leurs équipements numériques, à opter pour des produits reconditionnés et à acheter du matériel adapté en fonction de leurs besoins ;
  - Demander aux acteurs publics et privés d'intégrer l'enjeu environnemental dans leur stratégie numérique par exemple en inscrivant l'impact environnemental du numérique dans le bilan RSE des entreprises et en construisant un cadre méthodologique d'évaluation environnemental des projets publics.
  - Sensibiliser nos concitoyens aux impacts associés à la consommation de contenus vidéo et mettre en place des mesures régulatrices afin de prioriser certains usages, tout en réduisant l'utilisation de la bande-passante.
  
- **Intégrer des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produits :**
  - Proposer dans une version allégée de certaines fonctionnalités et moins gourmande en ressources certains services et applications.
  
- **Diminuer notre consommation de terminaux numériques :**
  - **Allonger la durée de garantie des équipements numériques à cinq ans** au lieu de deux ans afin de limiter l'obsolescence programmée et de pousser les fabricants à produire des terminaux durables.

- **Soutenir les entreprises qui sont dans le secteur du reconditionnement** et envisager **une prime aux acheteurs qui redonnent un appareil usager lors d'un nouvel achat** (une forme de prime à la casse numérique)
  - **Favoriser la réparation des équipements** en faisant évaluer la possibilité d'un taux de TVA réduit sur la réparation des terminaux, et en conditionnant les aides à la numérisation des entreprises dans le cadre du plan de relance à l'intégration d'une ambition environnementale.
  - **Soutenir les technologies de conception modulaire qui permettent aux utilisateurs de pouvoir remplacer ou échanger certains composants de leur matériel lorsqu'ils ne fonctionnent plus.** Exemple avec le téléphone : pouvoir soi-même facilement changer la batterie ou l'écran lorsqu'ils sont endommagés en commandant la pièce à faible coût auprès du fabricant.
- **Soutenir les technologies de rupture permettant le développement de nouveaux modes de calculs et de stockage durables.**
- Huguette Tiegna – Impression 3D
    - **Soutenir la recherche et les investissements en impression 3D**, notamment par les subventions du programme d'investissement d'avenir (PIA) et de la Banque publique d'investissements (BPI), ainsi que les appels à projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et du programme européen Horizon 2020.
    - **Renforcer la structuration de la filière en soutenant l'action de l'Alliance Industrie du Futur (AIF) et de l'institut Carnot Cetim**, notamment par une mise en réseau des acteurs. Il convient de décliner territorialement cet effort en invitant les régions à y participer autour des pôles de compétitivité et des plates-formes de référence.
    - **Développer les formations et l'information sur les techniques et les possibilités de l'impression 3D** pour faire reconnaître cette technologie de rupture et la populariser.
- 
- **Propositions relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire**
- Jean-Luc Lagleize – Urbanisme circulaire
    - **Rénover notre droit de l'urbanisme**
      - Permettre de fixer des règles de densité ou une possibilité de déroger à certaines règles d'urbanisme pour accélérer la construction de la ville sur la ville en particulier autour des infrastructures sous financement public (gares, transports en commun, etc) ;
      - Autoriser l'instruction de permis de construire « réversibles », en prévoyant un deuxième usage ;
    - **Inciter l'urbanisme circulaire via la fiscalité**
      - Inciter le recyclage urbain en améliorant l'équilibre économique des projets (abattements et exonérations pour le recyclage foncier, modulations de taux selon la localisation géographique, etc) ;

- Renchérir l'étalement urbain en augmentant la fiscalité applicable aux projets qui artificialisent via l'augmentation des taux des impôts et taxes existantes ;
  - Proposer un dispositif encourageant les communes et EPCI à optimiser le foncier disponible et soutenant la qualité du cadre de vie ;
  - **Inciter à la surélévation des bâtiments** notamment en exonérant les projets de surélévation des obligations relatives à la densité et aux obligations en matière de création d'aires de stationnement, en exonération d'IS et d'IR les plus-values de cession d'un droit de surélévation ou en abaissant le seuil de décision pour autoriser une surélévation à une majorité simple des voix de tous les copropriétaires ;
  - **Réhabiliter et valoriser les friches en investissant dans leur dépollution**
  - **Développer des filières de deuxièmes mains de matériaux de construction**
  - **Propositions relatives à la rénovation énergétique des bâtiments**
- 
- Marjolaine Meynier-Millefert – Rénovation énergétique des bâtiments
    - **Stabiliser tous les dispositifs d'aides et d'accompagnement du plan de relance pour 3 ans (jusqu'à 2023)** et permettre ainsi une visibilité aux entreprises/acteurs et une appropriation des dispositifs par le marché. S'assurer que les dispositifs favorisent des filières économiques françaises et européennes et des emplois locaux (circuits courts).
    - **Flécher 100% des quotas carbone vers la rénovation énergétique.**
    - **Retrouver le niveau de financement de l'État de 2018 sur la rénovation : soit un total de 3,5 milliards et l'ajouter aux 1,3 milliards annuels des CEE.**
    - Améliorer le levier d'investissements des budgets de l'État en réintroduisant des aides (ou à défaut des obligations) pour les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> déciles (ménages aisés), notamment à destination des propriétaires bailleurs, notamment pour des rénovations globales.
    - **Permettre aux locataires de réaliser eux-mêmes des travaux d'économie d'énergie** (proposition reprise du rapport du plan bâtiment durable).
    - **Améliorer la distribution de l'éco-PTZ et la participation des banques.**
    - **Publier le décret sur l'indécence énergétique** (cf Loi énergie-climat).
    - Pour les propriétaires précaires (3 premiers déciles) : lancer un programme 100% financé, 100% accompagné, 100% rénové.
    - Lancer, en plus des programmes par étapes, des programmes visant la rénovation globale, et l'atteinte de résultats BBC ou BBC compatibles.
    - Lancer un programme de rénovation simplifié pour accélérer la rénovation des bâtiments communaux dans les communes de moins de 3500 hab : viser les écoles, mairies et salles polyvalentes.
    - **Accélérer la rénovation du parc de l'État en associant budgets et obligations.**

- **Copropriétés dégradées** : obligation de travaux BBC d'ici à 2028, assortie dès aujourd'hui d'une aide de 15 à 40% du prix des travaux (selon les revenus des ménages) et d'une avance remboursable de 100% du montant restant sur simple demande des propriétaires via l'éco-PTZ (remboursement selon mensualités négociées, sur les économies d'énergie sur le long terme et/ou à la vente du bien).
  - Lancer un plan de rénovation "confort amélioré / charges énergétiques réduites" pour les EPHAD et les hôpitaux consistant en un package « isolation extérieure, menuiseries, ENR solaire photovoltaïque et thermique combiné ».
  - Améliorer l'efficacité des budgets des CEE.
  - **Création d'un collège officiel de la rénovation énergétique** qui pourrait rendre des avis sur demande du gouvernement ou des territoires sur le bon déploiement des politiques de rénovation énergétique ou s'autosaisir de tout sujet à même d'éclairer utilement le gouvernement ou les territoires dans la mise en œuvre des politiques visant à permettre l'atteinte d'un niveau « énergie zéro », « carbone zéro » à 2050 dans le secteur des bâtiments.
  - **Améliorer l'accès à l'information des ménages** : animation d'un service « transition écologique » dans les maisons France Service, création d'un espace personnalité sur la plateforme « FAIRE ».
  - **Créer un signalement à l'ANAH simplifié par les médecins des logements malsains pour leurs occupants** donnant lieu à une obligation de travaux (assortie ou non, selon les revenus des propriétaires, d'aides au financement pouvant aller jusqu'à 100% du montant). Il prendrait en compte les nécessités du secret médical.
  - Accompagner la montée en compétence des professionnels (toutes filières) en favorisant les formations sur chantier, en attribuant le label RGE aux compagnons, etc.
  - Saisir l'opportunité d'une RE2020 ambitieuse.
  - Améliorer la connaissance du parc en rendant les données compatibles avec la création par exemple d'un observatoire de la rénovation énergétique.
  - Lancer des programmes de pilotage des consommations et de maîtrise des usages énergétiques.
  - **Lancer un programme pour que soit mise en œuvre de partout l'obligation des écoles sur la qualité de l'air.**
- Anthony Cellier – rénovation énergétique comme pilier de la relance
- **Favoriser la reprise des chantiers** :
    - Lancer une **campagne de communication pour rassurer les ménages** sur les travaux de rénovation énergétique à domicile ;
    - **Actualiser en continu le guide de préconisations sanitaires** du secteur du bâtiment pour l'ajuster à l'évolution de la situation.
  - **Demander davantage d'engagements des banques privées** :
    - **Publier les statistiques de distribution des éco-PTZ par les banques privées** pour voir les bons et les mauvais élèves « *Name and Fame* » ;

- **Créer un système de banque de dernier recours**, désignée par la puissance publique, pour délivrer un éco-PTZ à un ménage qui aurait fait deux demandes auprès de banques et se serait vu opposer deux refus ;
  - **Développer la rénovation énergétique des bâtiments publics** en accompagnant mieux les élus notamment des petites communes :
    - **Lancer des chantiers de rénovation énergétique des bâtiments publics stratégiques**, notamment les bâtiments d'enseignement et hôpitaux publics ;
    - **Identifier**, au sein de chaque DREAL, un référent « **rénovation énergétique** » ;
    - **Créer un produit à taux préférentiel pour les collectivités territoriales** afin d'accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce prêt pourrait être porté par la Banque des territoires ;
  - **Augmenter de manière substantielle les investissements au bénéfice de la rénovation énergétique ;**
    - **Accroître le budget de Ma Prime Rénov'** dans le prochain PLF ;
    - Ouvrir la prime forfaitaire aux **ménages des 9e et 10e déciles** qui réaliseraient un bouquet de travaux dont un geste dédié à l'isolation.
    - **Inciter à la rénovation globale** des logements individuels par la mise en place d'une **bonification de CEE** pour ces travaux.
  - **Flécher la déductibilité des charges locatives** pour les bailleurs qui réalisent des travaux de rénovation vers les **travaux qui permettent l'amélioration de la performance énergétique et concourent à une baisse des charges du locataire ;**
  - Simplifier la possibilité pour les **locataires de réaliser eux-mêmes des travaux** d'économies d'énergie à leurs frais, par la duplication du modèle des travaux d'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap.
  - **Simplification des procédures :**
    - **Créer une plateforme numérique** rassemblant en un lieu dématérialisé unique tous les acteurs de la rénovation énergétique, pour leur donner davantage de visibilité et structurer l'offre ;
    - Avancer dans la **dématérialisation des procédures.**
  - **Propositions relatives aux mobilités**
- 

- Lionel Causse – Bio GNV

- **Renforcer les objectifs de la PPE** : La PPE prévoit un niveau d'injection de bio méthane de 14 TWh en 2028. La filière pourrait anticiper cet objectif en prévoyant 10 TWh en 2023 pour 4 TWh en 2020. Ces 6 TWh supplémentaires représentent 300 unités de méthanisation et 3 000 emplois immédiatement générés. Pour cela il faudrait accélérer et simplifier les autorisations administratives et 600 millions d'euros de finances publics par an.

- **Remplacer le suramortissement fiscal par un crédit d'impôt.** Suite à la crise, les entreprises de la filière transport de marchandise vont se retrouver en grande difficulté. Le mécanisme actuel d'incitation à l'achat de véhicules propres par un suramortissement fiscal risque de ne plus être opérant. Le suramortissement va de 120% à 160% en fonction du PTAC (Poids total autorisé en charge). Un crédit d'impôt de 20% pourrait remplacer ce dispositif pendant deux ans et représenterait un coût supplémentaire de 30 millions d'euros par an. Ce crédit d'impôt pourrait être étendu aux véhicules utilitaires pour les artisans. Cela représenterait un surcoût estimé à 12 millions d'euros par an.
  - **Crédit d'impôt pour l'installation de station d'avitaillement.** On pourrait envisager un crédit d'impôt de 50% plafonné à 100 000 euros pour des stations qui coûtent en moyenne 150 000 euros. Le coût de cette mesure peut être estimé à 10 millions d'euros par an. Elle pourrait être appliquée pendant deux ans pour un effet incitatif.
  - **Développer l'usage du GNV pour les voitures de particuliers avec une aide à l'achat.** Proposition également soumise par Damien Pichereau avec une aide à l'achat de 400 euros par véhicule.
- Anthony Cellier – Mobilité Gaz
- Créer un nouveau programme d'investissement d'avenir relatif à la mobilité propre pour **accompagner les zones blanches non couvertes en stations d'avitaillement GNV**, prévoyant un minimum d'incorporation de bioGNV, et bioGNV ;
  - **Créer un crédit d'impôt temporaire pour la création de stations d'avitaillement privées GNV**, prévoyant un minimum d'incorporation de bioGNV, et bioGNV ;
  - Garantir la cohérence des réseaux et la stratégie d'ensemble par une **planification régionale du déploiement des stations d'avitaillement GNV et bioGNV et des points de recharge électrique** ;
  - Créer un **crédit d'impôt temporaire, à l'achat ou à la location d'un véhicule GNV et bioGNV de plus de 2,6 tonnes**, en remplacement du dispositif de suramortissement inadapté en sortie de crise avec un avantage plus important pour les véhicules bioGNV.
- Huguette Tiegna – Véhicules thermiques
- Éviter la dépendance aux batteries asiatiques en développant des « airbus de la batterie » et **définir des critères de qualité environnementale pour les batteries**, par exemple pour leur empreinte CO2, le recyclage, et l'approvisionnement responsable en matières premières. **Préparer le recyclage et la seconde vie des batteries** en définissant dès à présent des critères exigeants, par exemple en termes de performance du recyclage, pour protéger cette industrie naissante.
  - **Assurer le déploiement des infrastructures sur l'ensemble du territoire en développant massivement des points de charges.** Plusieurs pistes sont à étudier pour



faciliter ces implantations : simplifier le droit à la prise, faciliter la recharge sur les lieux de travail, accélérer la mise en œuvre des dispositions de la loi d'orientation des mobilités à ce sujet.

- **Maintenir dans le temps l'aide à l'achat à un niveau suffisant.** Un déploiement massif du véhicule décarboné nécessite le maintien des aides à l'achat sur le long cours. Il apparaît également nécessaire de **réindexer plus fortement la fiscalité et les primes à l'achat vers les émissions de carbone** en taxant davantage l'achat des véhicules polluants et en utilisant cette manne pour aider à l'achat de véhicules propres.
- Commencer, dès à présent, une réflexion sur le **coût pour les finances publiques d'une telle transition**, notamment du fait de la perte de revenus issus de la TICPE.
- Anthony Cellier – Mobilité électrique
  - **Rendre progressivement obligatoire l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments résidentiels collectifs**, en accompagnant cette mesure des soutiens financiers associés, en réduisant les délais de procédure et en clarifiant l'information en assemblée générale ;
  - **Accroître le montant de prise en charge des systèmes de charge des véhicules électriques pour les bâtiments résidentiels** par la prime forfaitaire remplaçant le CITE ;
  - **Améliorer le maillage des grands axes routiers :**
    - Soutenir la création de **hubs de recharge** ;
    - **Comblent rapidement le déficit des points de recharge sur autoroute**, notamment des bornes haute puissance, en facilitant l'installation sur les aires sous-concédées ;
  - Créer un nouveau programme d'investissement d'avenir consacré à la mobilité propre destiné à **accompagner les territoires et zones non couvertes en installations de recharge pour véhicules électriques** ;
  - **Simplifier les démarches de demande d'aides par la mise en place d'un guichet unique** permettant, notamment, de simuler le reste à charge à payer en fonction de l'éligibilité aux différentes aides ;
  - **Développer et innover sur le « Vehicle to Grid » (V2G) :**
    - **Lancer un démonstrateur** du « Vehicle to Grid » ;
    - **Soutenir la filière sur cinq ans** pour offrir de la visibilité aux acteurs pour le développement de volumes et la R&D, via des fonds directs ou le lancement d'appels d'offres, afin de permettre la production en série de modèles de véhicules avec chargeurs embarqués et la baisse rapide des coûts ;
    - **Dédier une partie des appels d'offres effacement au V2G** (qui contribuerait à l'atteinte de nos objectifs de capacité d'effacement de 6,5 GW à l'horizon 2028 tels que prévus dans la PPE).

- Soutenir la création d'une **filère industrielle européenne de production de batteries électriques** et **développer une filère industrielle autour des smart grids.**
- **Encourager davantage la commande publique :**
  - Renforcer la commande publique en mettant en œuvre effectivement l'article 37 de la loi de transition énergétique sur le **renouvellement du parc d'autobus et d'autocars.** À cet égard, réduire progressivement les exemptions de TICPE sur le diesel de manière programmée dans le temps, afin d'inciter au verdissement de la flotte ;
  - **Mettre en œuvre effectivement voire rehausser** les ambitions de la loi d'orientation des mobilités s'agissant de **l'obligation d'acquisition de véhicules à faibles émissions par l'État et ses établissements ainsi que par les collectivités,** à l'occasion du renouvellement de leur parc automobile ;
- Damien Pichereau – Mobilité
- **Mettre en place un maillage territorial pertinent en bornes de recharge et stations d'avitaillement**
  - **Exiger la neutralité technologique sur les bornes.** Pour information, la France demeure l'un des derniers États obligeant la présence d'obturateurs de sécurité (norme NFC15-100). Plusieurs opérateurs mondiaux majeurs sont prêts à venir en France, mais cette norme est un frein, qui représente bien plus une forme de protectionnisme qu'autre chose, alors que d'autres mécanismes de sécurité existent et ont fait leur preuve ailleurs.
  - **Créer une garantie première perte (GPP)** comme moyen de financement du déploiement des infrastructures de bornes de recharge sur les grands axes. L'État couvrirait, par le biais de CEE par exemple, les pertes de rentabilité constatée durant les 3 ou 4 premières années d'exploitation des bornes ou stations. Cela accélérerait l'investissement privé sur les territoires, et pourrait éventuellement générer de nouveaux modes de financements participatifs.
  - **Ne rendre éligibles à la GPP que les stations-services** pour des stations d'avitaillement en GNV, hydrogène ou E85.
- **Favoriser le retrofit** (transformation de véhicules thermiques en véhicules électriques via un changement de motorisation et de chaîne de traction)
  - Rassembler les différents acteurs de la filière batterie, l'État et l'UGAP afin de **définir un encadrement des prix d'achat de batteries et leur normalisation ;**
  - **Pérenniser le mécanisme de prime à la conversion retrofit** et l'élargir aux plus de 3,5 tonnes ;
  - **Mettre à jour le décret relatif aux achats de véhicules dans les collectivités** afin d'y intégrer le retrofit ;
- **Baisser le CO<sub>2</sub> du parc automobile français**
  - **Mettre en place un crédit d'impôt exceptionnel pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger** qui pourrait se substituer au suramortissement en vigueur. Cela permettrait de soutenir la reprise du secteur automobile tout en encourageant les entreprises à accélérer le renouvellement de leurs flottes de VUL et de poids lourds vers des modèles moins émetteurs de CO<sub>2</sub> et de particules ;

- **Diversifier les carburants automobiles**
  - Accorder une aide financière de 400€ à l'installation de kits bioéthanol auprès des particuliers ;
  - Accorder une aide à l'achat de 400€ pour les véhicules bioGNV ;
- **Revoir le mécanisme de bonus afin de limiter les effets d'aubaine** avec l'organisation d'un nouveau système de calcul universel, pour les particuliers et les professionnels, en créant un nouvel indice IET (indice d'efficacité technologique) qui vise à définir une comparaison entre le prix et l'autonomie des véhicules.

#### ▪ Propositions relatives à l'éco-conception

---

- Huguette Tiegna – Eco-conception
  - Aider à l'amélioration de la productivité et à la viabilité des modèles économiques circulaires par des **allègements de charges sociales notamment pour les entreprises ayant développé des modèles tels que le remanufacturing, la réparation...** ou encore une fiscalité plus favorable pour les offres et services circulaires (TVA réduite, chèque emploi-réparation).
  - **Stimuler la demande en Matières Premières Secondaires (MPS) de qualité** en aidant les entreprises dans cette période notamment par le biais de dispositifs de soutien de l'ADEME, tels qu'Orplast 1 et 2 qui visent à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs
  - **Aider les entreprises françaises à bénéficier du Pacte Vert européen** qui prévoit d'allouer des financements importants à cette transition, notamment par le biais de grands projets.

#### ▪ Propositions relatives à l'industrie et à l'énergie

---

- Xavier Roseren – Reconversion industrielle, durable et innovante
  - **Gouvernance et politiques publiques :**
    - Porter au Conseil européen une **politique européenne en matière de décarbonation de l'Industrie** ;
    - Remédier à la **suradministration des activités d'innovation** et au **cloisonnement entre ministères** des politiques d'innovation.
    - Structurer le savoir des métiers « industrie » qui se trouve souvent au sein des petites structures ;
    - Soutenir **l'innovation collaborative** : développer des outils d'aide à l'ingénierie adaptée à la situation industrielle locale et favoriser les collaborations entre acteurs d'une même filière (sous-traitants, start-up...) ;
    - Accompagner la croissance et la montée en compétence de nouvelles entreprises par la reconversion d'emplois industriels issus de technologies en perte de vitesse (diesel, gaz fossiles). Les filières H2 de production et celle du biogaz, qui peinent aujourd'hui à embaucher, pourraient ainsi bénéficier des compétences issues de la pétrochimie. Les métiers les plus propices à la reconversion sont les équipementiers, les intégrateurs dans les véhicules. Il faut dorénavant accélérer le processus de quantification de ces

métiers. Il est par ailleurs essentiel de conjuguer les incitations nationales et régionales dans leur mise en œuvre ;

- **Développer des politiques publiques ambitieuses d'accompagnement** des investissements dans la rénovation et la supervision énergétique des sites de production :
  - Diffusion et de valorisation des **outils de sensibilisation digitaux** (guides de bonnes pratiques, logiciel « bilan CO2 » pour établir le bilan carbone de l'usine) auprès des opérateurs économiques. Proposer des démonstrateurs « investissement bas cout » et « applications métiers » au sein des plateformes d'accélération ;
  - **Actions de formation et d'identification de référents énergie** sur chaque site industriel : Prolongement du financement spécifique de l'État pour la formation de référents énergie au sein des entreprises industrielles. Proposer une offre de formation Décarbonation pour les entreprises ;
  - Extension des **programmes de transformation Industrie du Futur** et déploiement des investissements « décarbonation » en s'appuyant sur les **plateformes d'accélération**.
- **Énergie**
  - **Stockage de l'énergie et mix énergétique :**
    - Avoir une relance cohérente et homogène sur l'ensemble des secteurs d'activité énergétique ;
    - Alléger les barrières réglementaires (double imposition, lacunes dans les codes de réseau de l'Union) qui empêchent le développement de projets de stockage d'énergie ;
    - Réduire la dépendance vis-à-vis de la production de batterie produites hors de l'UE. Favoriser les dispositifs renforcés de recyclage et l'approvisionnement durable en matières premières (si possible intra UE) ;
    - Anticiper et accélérer la planification et le développement de l'éolien (dont éolien en mer), du biogaz (par la méthanisation) et de l'hydrogène vert conformément aux axes du Green deal ;
    - Accélérer la sortie de l'appel à projet national sur le biogaz pour permettre la mise en place de projets collaboratifs structurants ;
    - Favoriser l'usage du mix énergétique via un Crédit d'Impôt Innovation spécifique pour la transformation des procédés de production qui bénéficierait d'une bonification supplémentaire ;
    - Soutenir le projet de réindustrialisation de la filière photovoltaïque en lien avec les laboratoires associés comme l'INES. Dans ce cadre, un renforcement des directives bas carbone permettrait de privilégier les équipementiers français et européens dans les appels d'offres publics (CRE) et privés. Il convient également de fédérer l'extension des possibilités offertes par l'autoconsommation collective, en particulier en zones rurales.
  - **Optimiser les rendements énergétiques des procédés de production :**
    - Accompagner les PMI et ETI à **intégrer la gestion environnementale à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit industriel** (de la conception, à la fin de vie) en communiquant sur l'existence d'outils d'écoconception limitant les déchets de production ;

- Soutenir le développement d'une **filière de production d'usage des matériaux biosourcés et recyclés** et la valorisation de nouveaux matériaux « éco produit » (Béton bas carbone » (CERIB) ou aluminium vert (CTIF)) ;
  - Généraliser la **formation ou l'accompagnement spécifique sur des outils d'écoconception pour les PMI et ETI.**
- **Hydrogène :**
  - Peser au sein du Conseil européen pour accorder, dès à présent, les plans nationaux de déploiement de l'hydrogène entre États membres de l'UE afin que la **future stratégie européenne de déploiement de l'hydrogène** puisse rapidement être opérationnelle ;
  - Soutenir le **développement de territoires d'excellence collaboratifs** à l'aide d'une gouvernance globale. Fédérer des territoires via **un cluster hydrogène** qui fédère tous les territoires sous l'égide du ministère de l'Économie (sur le modèle de ce qui existe pour l'automobile à la PFA) ;
  - **Fédérer la transformation des procédés industriels de production** qui fonctionnent aujourd'hui à base de **combustibles fossiles** dans l'industrie. Soutenir, par exemple, le développement et la recherche sur les **brûleurs à hydrogène** (CETIAT) important dans les applications industrielles.
  - Développement d'une **Feuille de route dans la R&D sur l'hydrogène et le bio méthane** comme substituts aux combustibles fossiles ;
  - Mener un plan de requalification et d'analyse de secteurs comme l'aéronautique ou le pétrole qui portent des équipementiers pouvant se reconverter dans les filières hydrogène.
- **R&D**
  - **Favoriser la mutualisation de la R&D pour les PMI et ETI afin de partager le risque** par le biais d'incitations fiscales ou de co-financements ;
  - **Soutenir l'offre émergente de valorisation du CO<sub>2</sub>** : enjeux de captage, de stockage et de valorisation du CO<sub>2</sub> ;
  - Renforcement du **financement de la recherche publique** et des **programmes collaboratifs entre laboratoires et opérateurs privés** ;
  - Déclencher les premiers **paiements du PSPC-Régions** ;
  - Renforcer la présence des PME dans les plans de R&D des Comités Stratégiques de filières (CSF) et leur participation dans les programmes européens ;
  - Redynamiser l'implication française dans les projets européens Eureka.
- **Outils fiscaux**
  - Remédier à la baisse prévue de 50% des crédits d'ici 2022 de **fonctionnement des pôles compétitivité** portés par l'État ;
  - **Lancer un plan d'investissement Décarbonation en mobilisant l'épargne des citoyens** (plan d'épargne industrie souscrit par les particuliers à un rendement supérieur au livret A).

- Anthony Cellier – Juste place de l'énergie dans la relance
  - **Hydrogène**
    - **Relancer le plan national hydrogène** pour un soutien supérieur aux 100 M€ par an du plan de 2018, pour développer la recherche sur l'hydrogène bas carbone ;
    - Promouvoir, auprès de l'Union européenne, une **définition de l'hydrogène propre** assise sur un critère chiffré d'émission de CO<sub>2</sub> tout au long du processus de production, ainsi que la mise en place d'un **système solide de garanties d'origine** ;
    - **Renforcer la part de l'hydrogène vert dans la mobilité électrique**, notamment s'agissant de la mobilité lourde ;
  - **Énergies renouvelables**
    - Créer un **environnement favorable à l'implantation de nouveaux acteurs industriels de l'énergie d'avenir dans les territoires** en se concentrant sur des mesures de simplification administrative et d'allègement de la pression fiscale ;
    - Valoriser et accompagner les implantations industrielles en France par la **mise en place d'un critère carbone suffisamment différenciant dans les appels d'offres** ;
    - Renforcer la **structuration de la filière**, pour renforcer le tissu des fournisseurs de biens et services ;
    - Développer une **offre de formation initiale et continue** de nature à répondre aux besoins en compétences et à leur maintien ;
    - **Soutenir l'export et l'internationalisation des projets d'énergie renouvelables par des outils de financement et de garanties à l'export adaptés** ;
    - Soutenir la **promotion à l'international d'offres françaises** intégrant la dimension « systèmes », s'agissant notamment des réseaux intelligents, du stockage ou de l'autoconsommation.
    - **Valoriser et multiplier les actions du fédérateur export énergies renouvelables**, pour accompagner la structuration de la filière et organiser sa promotion, en lien avec le comité stratégique de filière « nouveaux systèmes énergétiques », dans son volet international.
  - **Nucléaire**
    - **Assurer l'avenir de la filière nucléaire**, qui contribue à la stabilité du système énergétique français, par le développement de formations et le **maintien des compétences** adaptées aux enjeux de demain ;
    - Mettre en place des **capacités supplémentaires d'entreposage de combustibles nucléaires usés en France** ; anticiper les besoins en moyens humains, financiers et matériels pour la **gestion des déchets à très faible activité et le démantèlement des installations anciennes** ;
- Jimmy Pahun – Écologie industrielle et territoriale (EIT)
  - **Appliquer les principes de l'économie circulaire (réutiliser, recycler, réduire) à l'industrie.** Les entreprises d'un même territoire sont mises en relation et sont encouragées à mutualiser leurs ressources, qu'il soit question par exemple d'énergie ou de matériaux. Les synergies ainsi acquises réduisent le gaspillage des ressources car le déchet de l'un devient une

ressource pour l'autre ; elles favorisent les gains de productivité et sont un facteur d'attractivité pour un territoire ;

- **Accompagner les régions dans la généralisation de l'EIT.** Pour réaliser leur plein potentiel ces démarches d'EIT doivent être mieux soutenues. Elles sont entreprises de manière encore trop dispersée. La loi relative à l'économie circulaire confie aux Régions le soin de les coordonner à l'échelle de leur territoire (art. 109). Il faut maintenant les accompagner pour transformer le tissu industriel (financements, sensibilisation, ingénierie...).

- Huguette Tiegna – Hydrogène

- **Créer un « Code de l'hydrogène » :**
  - Donner rapidement aux producteurs et utilisateurs les cadres réglementaires adaptés aux usages ;
  - Établir et circonscrire précisément les risques pour les usagers, en comparaison avec d'autres technologies existantes, notamment s'agissant des véhicules ;
  - Mettre en place un système de traçabilité sur l'origine de l'hydrogène, afin que l'hydrogène vert et/ou décarboné puisse être valorisé qui permettra également d'assurer la mise en évidence de l'impact environnemental de l'hydrogène dans la réglementation relative aux gaz à effet de serre, ce qui permettra de différencier l'hydrogène en fonction de son mode de production.
- **Placer l'hydrogène au France de la stratégie industrielle bas-carbone de la France :**
  - Mettre la stratégie française pour le développement de l'offre et de la demande en hydrogène vert et décarboné à l'ordre du jour d'une des premières réunions du Conseil de défense écologique, présidé par le Président de la République.
  - Sensibiliser le grand public aux bénéfices de l'hydrogène pour la société (santé, emplois, climat), via un plan national de communication, qui pourra s'appuyer sur des médias indépendants spécialisés à développer.
- **Soutenir l'ingénierie locale de projets :**
  - Créer des écosystèmes locaux d'hydrogène guidé par le triptyque énergie, industrie, transport.
- **Garantir la responsabilité sociale des entreprises.**
- **Investir dans la formation des compétences pour faciliter la reconversion des secteurs dépendants des énergies fossiles vers l'hydrogène.**
- **Décarboner l'hydrogène au niveau national.**
- **Décarboner l'hydrogène au niveau européen.**

- Défendre au niveau européen un objectif de décarbonation total de l'hydrogène produit en Europe à l'horizon 2040, inscrit dans le paquet énergie climat européen, et soutenu par les programmes de financement de la recherche.
- **Créer un mécanisme de soutien à l'hydrogène vert :**
  - Réfléchir à un mécanisme de soutien à la production d'hydrogène vert dans une logique d'atteinte de la « parité coût » avec des produits énergétiques concurrents. Il peut s'agir de moduler la taxe intérieure sur les carburants (TICPE) ou la TVA par exemple.
- **Créer une place de marché régulée de l'hydrogène** qui pourrait être intégré dans les missions de la Commission de régulation de l'énergie la régulation du marché de l'hydrogène, au même titre que les marchés du gaz et de l'électricité.
- **Favoriser l'hydrogène vert et décarboné pour tous les nouveaux cas d'usage :**
  - Réserver les subventions du plan de déploiement de l'hydrogène à l'utilisation d'hydrogène vert et/ou décarboné ;
  - Mobiliser les collectivités territoriales en ce sens.
- **Injecter l'hydrogène vert et décarboné dans le réseau gazier :**
  - Valoriser l'hydrogène par injection de ce gaz dans les réseaux de transport ou de distribution de gaz naturel.
- **Développer le bâtiment du futur :**
  - Lancer 50 opérations pilotes dans le domaine de la construction liée à l'hydrogène.
- **Accélérer l'utilisation d'hydrogène vert et décarboné dans le domaine ferroviaire :**
  - Interdire l'achat de nouvelles motrices diesel en France à partir de 2022 et de retirer toutes celles existantes à l'horizon 2025.
- **Faire de la France un leader dans la production de véhicules hydrogènes :**
  - Organiser une grande conférence des acteurs économiques et territoriaux concernés afin d'élaborer un plan Véhicule hydrogène 2030 avec le soutien financier nécessaire. La France, avec ses constructeurs automobiles, mais aussi ses équipementiers et ses industriels de l'hydrogène doit être présente sur ce marché.
- **Cibler le secteur de la construction maritime :**
  - Assembler les briques technologiques entre les secteurs navals et parapétroliers, pour produire en mer de l'hydrogène propre (faire converger des savoir-faire liés à l'éolien offshore, l'hydrolien, les électrolyseurs, et ceux liés aux industries off-shore) ;
  - Ouvrir les pistes de propulsion par hydrogène des navires ainsi que des navires de transport d'hydrogène.
- **Cibler le secteur de la construction aéronautique :**
  - Investir dans le développement technologique de l'hydrogène pour le secteur aéronautique afin de proposer des innovations de ruptures.



## ▪ Propositions relatives à l'agriculture et à l'agroalimentaire

---

### ○ Célia de Lavergne – transition agroécologique

- **Développer les filières intégrées qui permettent d'aborder la chaîne d'une même filière dans son ensemble.** En finançant des ateliers de transformation sur les territoires, et en aidant à la promotion de filières intégrées et labellisées, nous permettrons à nos agriculteurs et acteurs de de l'agroalimentaire une meilleure maîtrise des coûts et donc des rémunérations ;
- **Accélérer la modernisation et la numérisation de l'agriculture afin de réellement opérer la troisième révolution agricole** (après la découverte de l'assolement et de la mécanisation / chimie). La numérisation permet de mieux faire face aux différents aléas climatiques, sanitaires ou économiques, qui se présentent de plus en plus aux agriculteurs ;
- **Investir dans des outils de la gestion de l'eau agricole**, tels que les projets de retenues collinaires ou d'irrigation raisonnée. Principale conséquence du réchauffement climatique sur notre agriculture, la gestion de l'eau est à la fois au cœur des préoccupations des agriculteurs, sujet permanent de recherche en agroécologie, et un élément clé de la compétitivité de nos filières ;
- **Renforcer notre ambition en matière d'information du consommateur** par :
  - Un **grand programme d'information sur le « consommer local, consommer responsable »**, pour faire évoluer pratiquement les habitudes du consommateur, les réflexes de consommation ;
  - Un **grand programme d'éducation populaire** sur le bien se nourrir et acheter local ;
  - Un **effort majeur sur l'étiquetage** : la dynamique enclenchée par les lois EGALIM offre la double vertu de répondre aux exigences de transparence des consommateurs et de valoriser les filières d'approvisionnement local / national, lorsqu'il est possible. La proposition du « scorage carbone », difficile à mettre en œuvre mais indispensable pour donner un outil au consommateur (clé majeure d'évolution des pratiques et donc de la réorganisation des filières pour y répondre) pourrait voir le jour ;
  - Un **programme de soutien à l'éco-conception des produits** en partenariat avec les acteurs de l'agroalimentaire, qui doit elle aussi être valorisée par l'étiquetage lorsqu'elle est intégrée.
- **Mener une large campagne d'information sur le format « consommer local, consommer responsable, c'est bon pour nos agriculteurs, c'est bon pour la santé et c'est bon pour la planète »** en élargissant le programme national nutrition santé (PNNS) aux problématiques de consommation durable, à la fois sur le plan de la santé et de la protection de l'environnement (sensibilisation à l'agriculture HVE et biologique, aux circuits courts et à la consommation locale) ;

- **Doubler les moyens humains et budgétaires accordés par l'État aux projets alimentaires territoriaux** pour généraliser les circuits courts notamment en milieu rural et périurbain. C'est par les collectivités territoriales que la transformation pourra se faire.

#### ▪ **Propositions relatives à la filière bois**

---

- Sophie Mette – bois, pilier vert et compétitif de la construction française de demain
- **Investir en forêt** pour faire du bois le matériau privilégié de la relance et **industrialiser la filière bois** :
  - **Développer la mécanisation en forêt et accompagner l'investissement en première transformation** (scieries résineuses et feuillues) ;
  - **Soutenir les investissements productifs** tels que le séchage via le Fonds chaleur de l'ADEME ou en réintroduisant une enveloppe budgétaire fléchée vers des installations de cogénération biomasse bien ciblées ;
  - **Promouvoir la marque bois de France** auprès des donneurs d'ordre publics et privés.
- **Favoriser la formation.**
- **Construire un cadre réglementaire ambitieux et simplifié** :
  - **Maintenir les ambitions de la Réglementation Environnementale 2020**, fixer des seuils d'exigence ambitieux pour les indicateurs environnementaux obligatoires et créer un label pour reconnaître les acteurs qui mettent en œuvre les indicateurs optionnels ;
  - **Expliciter les mesures de l'empreinte carbone des matériaux de construction et celle des bâtiments**, en fixant des objectifs (éventuellement évolutifs). L'enjeu principal dans ce domaine réside dans la formation des différents acteurs du bâtiment aux nouvelles normes mises en place.
- **Mobiliser tous les pouvoirs publics** :
  - **Renforcer les moyens de contrôle des services de l'État** sur la conformité des produits et des règles de construction, et encourager les démarches qualité des entreprises.
  - **Développer des outils permettant une commande publique exemplaire** : durable et responsable. Inciter à la confiance portée aux entreprises certifiées ou labellisées (RSE, ISO14001, ISO26000).
  - **Promouvoir de nouveaux labels et certifications** pour soutenir les filières de matériaux écoresponsables, mais aussi renforcer sa capacité de contrôle des labels existants afin de s'assurer qu'ils ne se limitent pas à une obligation de moyens mais qu'ils permettent d'obtenir des résultats concrets ;
  - **Organiser la formation systématique des élus** en s'appuyant sur l'exemple des collectivités locales déjà engagées dans des projets de construction à faible impact environnemental, et créer un label « collectivité exemplaire » ;

- **Favoriser l'intéressement des collectivités** à la TVA générée par la réalisation de bâtiments vertueux sur leur territoire (construction ou restructuration) ;
- **Mettre en place un « coup de pouce » sur les investissements publics ;**
- **Insérer critères responsables dans les appels d'offre** pour développer les achats français en bois ;
- **Limiter l'impact de l'acte de construire :**
  - **Préfabriquer davantage** pour réduire les délais, les contraintes pour les riverains, le nombre d'intervenants sur chantier et l'exposition aux risques sanitaires : pour ce faire, faciliter le paiement systématique des études et étendre l'échéancier de paiement spécifique à la préfabrication prévue dans la loi ELAN à l'ensemble des réalisations. Promouvoir le BIM (Building Information Modeling).
- **Favoriser le recours aux matériaux biosourcés :**
  - **Créer un bonus/malus sur les produits de construction** et intégrer dans les marchés publics la notion de stockage carbone, pour la construction neuve comme pour la réhabilitation, en s'appuyant sur le label « bâtiment biosourcé ».
  - **Mettre en place une fiscalité incitative** pour promouvoir la construction bas carbone et inciter les maîtres d'ouvrage à se saisir du « permis d'expérimenter » pour travailler sur les éco-matériaux, la réduction des coûts de construction.

#### ▪ **Propositions relatives à la logistique**

---

- Damien Pichereau – Logistique
- **Planifier une stratégie logistique française avec un schéma d'orientation des infrastructures linéaires et nodales** qui permettra de mettre en cohérence les différents modes d'approvisionnement ;
- **Accompagner la construction d'espaces logistiques propres**
  - **Accompagner via un fonds spécifique la construction d'espaces logistiques sur des bâtiments à énergie positive ;**
  - **Assouplir la réglementation et faire de la pédagogie envers les élus.**
- Marie Lebec – Logistique
- **Soutenir le transport combiné de marchandises** en renforçant notamment le fret ferroviaire qui ne concerne que 9% des marchandises transportées en France contre 18% en moyenne au plan européen. Doubler la part du rail éviterait chaque année l'émission de 8 millions de tonnes de CO2.
  - Prévoir une **meilleure articulation de la circulation ferroviaire**, entre les trains de fret et de voyageurs, et garantir des sillons toute la journée pour le transport de marchandises dans une logique de compétitivité et de transition écologique ;

- **Renforcer l'aide à la manutention** (ferroviaire/fluvial). Cette aide permet de compenser une partie du surcoût induit par les opérations de transbordement et donc de réduire l'écart de compétitivité par rapport à la route ;
  - Favoriser les dispositifs souples et adaptés aux besoins des entreprises par le rail, notamment le transport de marchandise par « wagon isolé » ;
  - **Réduire les coûts d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire.** Les redevances d'infrastructures représentent entre 10 et 15% des coûts. Renforcer la prise en charge d'une partie des péages de fret permettrait de rendre ce mode plus compétitif et favoriserait l'utilisation du rail ;
  - **Accompagner le développement de nouvelles motorisations des véhicules de transport routier** au travers d'un contrat de transition énergétique avec les entreprises de transport (suramortissement, prime à la conversion).
- **Investir dans la digitalisation du secteur logistique :**
    - **Accélérer la digitalisation de l'ensemble de la chaîne logistique** pour accroître la synchronisation des flux physiques, fluidifier les échanges, réduire les délais et opérations inutiles, donc être plus compétitif et efficient sur un plan environnemental. (Ports, plateformes logistiques, entreprises de transport, douane etc).
- **Organiser la concentration des zones logistiques et favoriser des entrepôts plus modernes et plus écologiques :**
    - **Éviter le mitage de l'emprise foncière des entrepôts,** en incitant les entreprises à s'installer prioritairement dans des zones spécifiquement organisées pour la logistique. Ces zones devraient favoriser la concentration des flux logistiques à proximité de plateformes multimodales (grands ports etc), avec des incitations fiscales : étendre la décote d'un tiers des valeurs locatives, aujourd'hui prévue pour les zones aéroportuaires (Article 1518A du code général des impôts).
    - Inciter les acteurs du secteur logistique **à utiliser le foncier disponible des friches industrielles,** par l'exonération de taxe d'aménagement les opérations de reconversion de ces friches en entrepôts logistiques.
    - **Favoriser les bâtiments logistiques plus denses, moins consommateurs d'espaces au sol et plus compétitifs.** Dans le cadre des dispositifs réglementaires, prévoir la hausse des évaluations systématiques des projets de plus de 90 000 m<sup>2</sup> dans le code de la construction, en parallèle des annonces du Premier Ministre de septembre 2019 sur le seuil ICPE relevé de 300 000 à 900 000 m<sup>3</sup>, avec des entrepôts de 10m de haut en moyenne.
    - **Favoriser des entrepôts logistiques plus modernes et compétitifs en clarifiant le régime fiscal actuel de la taxe foncière.** Les incertitudes dans le calcul de la taxe foncière ont pour effet de décourager les porteurs de projet et de désinciter les entrepôts à s'équiper en matériel performant.